

VOTRE ADRESSE CHANGE À PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 2025



POURQUOI CETTE DÉMARCHE ?

► Il s'agit d'une obligation réglementaire, s'appliquant à toutes les communes, mais surtout d'un progrès utile pour tous.

UN ADRESSAGE DE QUALITÉ PERMET :



Une intervention plus rapide des secours



Une distribution du courrier et des colis facilitée



Une meilleure localisation GPS



Des services publics plus efficaces (fibre, eau, gaz, électricité, etc.)

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

► **Certains noms de rue.** Les rues doivent avoir des noms uniques et respecter des règles précises pour éviter les confusions, comme les homonymies ou des noms trop longs. Cela garantit que chaque voie est clairement identifiable.

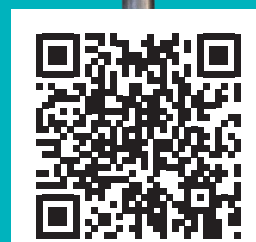
💡 La Ville d'Ajaccio a profité de cette refonte de l'adressage pour attribuer à certaines rues des noms rendant hommage à des personnalités illustres et locales, ainsi qu'à la faune, la flore, au patrimoine historique ajaccien, ou encore aux noms anciens des lieux.

► **Le numéro de votre habitation.** Pour garantir une numérotation cohérente et précise des habitations, celle-ci suit désormais un système métrique basé sur la distance de votre habitation depuis le début de la rue.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

► CONSULTEZ VOTRE NOUVELLE ADRESSE

ÉTAPE 1 - Rendez-vous sur le site de la Ville d'Ajaccio www.ajaccio.corsica (rubrique *En 1 clic* « Refonte de l'adressage communal » sur la page d'accueil) ou scannez le QR code ci-dessous.



ÉTAPE 2 - Une fois sur la **carte interactive** de la commune, saisissez votre ancienne adresse ou le **nom de votre résidence** dans la barre de recherche située en haut à droite.

Cliquez ensuite sur le **repère** le plus proche de votre habitation.

Votre nouvelle adresse s'affiche **en gras**, juste au-dessus de l'ancienne.

► VOTRE ADRESSE EST ABSENTE OU INCOMPLÈTE ?

Envoyez un mail à :

adressage@ville-ajaccio.fr

suite 

■ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE : (suite)

▶ PROCÉDER AU CHANGEMENT DE PLAQUE DE NUMÉROTATION



■ PROPRIÉTAIRE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE ?

- ▶ Installer la nouvelle plaque de numérotation **avant le 15 mars 2026**
- ▶ Respecter les normes obligatoires :

Format : 15 x 10 cm

Matériau : acier émaillé bleu, numéro blanc sur fond bleu, **bien lisible.**

■ VOUS HABITEZ AU SEIN D'UNE COPROPRIÉTÉ ?

- ▶ Adressez-vous à votre syndic.

▶ METTRE À JOUR VOS COORDONNÉES

■ DÉCLAREZ VOTRE NOUVELLE ADRESSE SUR **service-public.fr** POUR :

- ▶ Les impôts,
- ▶ La CAF,
- ▶ La CPAM, etc.

N'oubliez pas également de prévenir votre banque, votre mutuelle, votre employeur, etc., comme lors d'un déménagement.

▶ BESOIN D'UN CERTIFICAT D'ADRESSAGE ?

■ FAITES VOTRE DEMANDE PAR MAIL À **adressage@ville-ajaccio.fr**, EN JOIGNANT :

- ▶ La référence cadastrale ou une carte localisant votre habitation,
- ▶ Vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone et ancienne adresse postale).